



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

COMMISSION REGIONALE F.A.M. ET M.A.S.

COMPTE-RENDU

Séance n°21 : Vendredi 22 juin 2018

MAS DES ÉCRINS

Quartier Saint Surnin

05200 EMBRUN



Thèmes du jour :

- Vulnérabilité et libre circulation
- Echanges entre résidents
- Elaboration et évaluation des projets personnalisés

En introduction, les missions du Creai sont rappelées et quelques actualités du secteur sont présentées :

Le Creai se situe à l'interface entre les politiques publiques et les acteurs territoriaux. Il assure différentes missions : études quantitatives et qualitatives visant à orienter les décisions, veille bibliographique et législative, formations, ou encore soutien et conseil auprès des différents acteurs de terrain (à titre d'exemple, accompagnement à l'évaluation interne et à la mise en œuvre de la démarche qualité dans les établissements, etc.).

Le CREAI et l'ANCREAI coorganisent à Marseille les 3, 4 et 5 avril 2019 les 33es **Journées Nationales de formation des personnels des MAS, FAM et Foyers de vie**. Le flyer annonçant ces journées est accessible au bout de ce lien : http://www.creai-pacacorse.com/_depot_creai/agenda/2913/2913_15_doc.pdf

Le gouvernement a dévoilé, en avril 2018, la **Stratégie nationale pour l'autisme** au sein des troubles du neuro-développement. Une enveloppe de 344 millions d'euros sera dégagée pour mettre en œuvre cette stratégie qui propose une centaine de mesures, dont 20 principales qui s'organisent autour de 5 axes :

- 1 : renforcer la recherche et les formations
- 2 : mettre en place les interventions précoces prescrites par les recommandations de bonnes pratiques
- 3 : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes
- 4 : favoriser l'inclusion des adultes
- 5 : soutenir les familles

Le Creai distribue plusieurs copies du livret "Lucie est soignée pour un cancer". Ce livret réalisé par **Oncodéfi** est fait de 47 images et textes adaptés qui expliquent de façon simple le trajet diagnostique et thérapeutique du cancer aux personnes déficientes intellectuelles. D'autres copies sont disponibles, n'hésitez pas à contacter le Creai pour en obtenir.

Vulnérabilité et libre circulation

Une rapide introduction présente les éléments de contexte : dans une démocratie qui assure à ces concitoyens les droits fondamentaux des personnes, tout doit être mis en œuvre pour favoriser la liberté d'aller et venir. Le respect du droit des usagers est un principe directeur intangible. Le Code de l'action sociale et des familles précise que « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes* ». Mais en pratique, comment promouvoir l'autonomie et la protection, sans compromettre soit cette autonomie soit cette protection ? La loi de 2002 ne détermine pas de priorité entre autonomie et sécurité. Comment respecter la liberté et assurer la sécurité ? Comment concilier ce qui semble pour certains inconciliables voire paradoxale ? Cette ambivalence reporte sur le professionnel la responsabilité d'évaluer et de porter le risque entre autonomie et sécurité. Comment, en tant que professionnel, admettre la prise de risque par (ou pour) la personne accompagnée, si cette prise de risque est associée à l'idée d'une exposition pour soi-même, en engageant sa responsabilité sur le plan juridique ?

Afin d'identifier des pistes, les participants partagent leurs expériences. Les conflits entre besoins individuels et besoins collectifs sont soulevés : comment ne pas restreindre la liberté du collectif, tout en limitant le risque de fugue par exemple ? Certains outils sont proposés (ex. la technologie DECT qui assure une protection contre les accès non autorisés, utilisation de bracelet qui entraîne par ailleurs un risque de stigmatisation du handicap).

Certaines équipes ont engagé des réflexions afin d'être en mesure de positionner le curseur entre protection et autonomie, en considérant que la prise de risque peut être souhaitable pour développer les compétences, le risque est hiérarchisé. La réponse est propre à chaque personne accompagnée et le rôle du psychologue est central. La prise de risque est une notion travaillée avec les résidents et permet de travailler sur l'auto-détermination des personnes.

Les recommandations de la HAS (2004) sont mentionnées. Vous les trouverez au bout de ce lien : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/Liberte_aller_venir_court.pdf

Pour conclure, la recherche d'un équilibre entre ces deux concepts implique un accompagnement individualisé et un questionnement permanent par l'équipe pluridisciplinaire. Une bonne connaissance de la personne, qui passe par le projet personnalisé, est déterminante.

Échanges entre résidents

L'objectif ici est de partager des expériences sur des échanges entre structures et développer un réseau de partenaires pour offrir aux résidents des temps de vacances.

Certaines structures ont déjà expérimenté ce type d'échanges :

- Échanges généralement individuels (1 contre 1), jamais plus de 2 résidents (2 contre 2). Afin de faciliter l'accompagnement, un calibrage des échanges est réalisé afin que les besoins soient comparables. Pour ce faire, chaque structure documente les besoins des personnes pressenties pour un échange. Les échanges se font au sein de la région. Des tentatives ont été réalisées hors région, mais entraînent des coûts élevés. Il n'y a pas d'échanges d'équipe (question de responsabilité, de temps de travail, ...).
- Certaines structures ont mis en place des conventions. Un référent de chaque structure travaille en amont afin de prioriser les séjours. Une fiche « Habitudes de vie » est développée. Les personnes effectuent des séjours de 7 jours minimum. Un test a été effectué sur 5 jours, mais n'a pas été concluant car cela entraîne une fatigue importante.
- D'autres, réalisent des échanges qui concernent 3 résidents : les équipes se retrouvent à mi-chemin entre les 2 structures, dans un restaurant partenaire, ce qui offre aux équipes un temps d'échange.
- D'autres formules mettent à disposition le personnel : l'encadrant (volontaire) est retiré du personnel de la structure. Le résident paye la structure, qui paye par la suite l'encadrant.
- Certaines structures ont testé les échanges de résidents et de salariés. L'équipe est hébergée à l'hôtel et un veilleur de nuit est sur le site.

Les expériences partagées soulèvent comme plus-value le développement de la confiance et du partage entre professionnels.

Parmi les freins soulevés, notons la réticence de certains à partager une chambre personnalisée. Cet aspect peut être inscrit dans le règlement de l'établissement qui doit tout mettre en œuvre pour que les biens de chacun soient protégés. L'importance de l'implication de toute l'équipe est soulevée.

L'existence de certaines associations organisant des vacances adaptées au sein même des établissements est mentionnée (par exemple, l'association Le Pas qui développe des loisirs éducatifs adaptés).

Élaboration et évaluation des projets personnalisés des usagers

L'objectif ici est d'échanger sur la manière dont sont organisées les réunions autour de ces projets (temporalité, personnel participant, ...).

Chaque année, la définition des objectifs et des prestations est réactualisée. Toutefois, la périodicité varie selon les structures et les rencontres sont généralement animées par le/la chef(fe) de service ou le/la directeur/trice.

Généralement, les réunions de synthèse durent plus ou moins 45 minutes. Certaines structures ne font pas participer la personne lors des rencontres d'élaboration ou d'évaluation des projets personnalisés. L'importance de réunir les professionnels et la personne lors des réunions est soulevée (permet de ne pas objectiver la personne, de choisir les bons mots et d'assurer une co-construction du projet).

Certaines structures ont pour habitude de valider avec le résident son souhait de faire participer, ou non, sa famille.

Prochaine Commission

La date de la prochaine rencontre, prévue à l'automne, sera fixée par Doodle et se tiendra dans le Vaucluse.

Les sujets proposés sont :

- Les outils pour l'élaboration et l'évaluation des projets personnalisés
- Modèle de conventions inter-établissements lors d'échanges de résidents
- Gestion de la violence

*** La réunion s'est conclue par la visite de la MAS ***